

Le Département du Var a en charge le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ils ont pour objectifs de permettre le développement maîtrisé des sports de pleine nature, leur pérennisation et leur promotion tout en limitant l'impact sur la nature. Le PDIPR recense des itinéraires de randonnées non motorisés (pédestre, VTT et équestre) tout en favorisant la découverte de sites naturels, de paysages remarquables et d'un riche patrimoine. Il permet aussi d'assurer la préservation des chemins ruraux.

Plusieurs dizaines de sentiers sont inscrits au PDIPR du Var représentant plusieurs centaines de kilomètres parmi lesquels des boucles locales, des itinéraires de grande randonnée GR (dont le Saint-Jacques de Compostelle), des GR de Pays (boucles sur plusieurs jours). Le PDESI du Var compte, quant à lui, plusieurs dizaines de sites inscrits.

Pour mieux répondre aux besoins du public en matière de randonnée, le Département du Var balise et signale l'ensemble des sentiers inscrits, collabore avec les collectivités territoriales pour maintenir une offre sécurisée de sentiers de qualité et développe des boucles locales très appréciées des randonneurs.

Ce sont ainsi de nombreux circuits ou boucles de randonnées de longueurs et de difficultés variables que le Conseil départemental du Var propose de découvrir.

#### Recommandations :

Les sentiers qui vous sont proposés peuvent traverser des espaces où les activités forestières, agricoles et pastorales sont encore visibles, présentes et actives. Il n'est pas rare de croiser des hommes en train de débarker ou des troupeaux en train de paître. N'oubliez pas que vous randonnez sur des chemins bordés de propriétés privées. Aussi le respect est la meilleure des assurances pour une promenade agréable.

Afin de respecter le travail des éleveurs et la quiétude des troupeaux, merci d'adopter quelques réflexes : contournez largement le troupeau et gardez vos distances. En présence de chiens de protection : arrêtez-vous le temps qu'ils vous identifient, restez calme, rangez votre bâton, ne les menacez pas, ne les caressez pas. Descendez de vélo et marchez à côté. Tenez votre chien en laisse (si vous vous trouvez dans un endroit où sa présence est autorisée).

#### Équipements nécessaires :

Chaussures de randonnée, eau et éventuellement provisions.

**Risques incendies :** Consulter la vigilance incendie [www.var-adm.net/massifs83\\_web/massifs83.gif](http://www.var-adm.net/massifs83_web/massifs83.gif)

#### Contacts utiles :

Fédération Française de Randonnée Pédestre : [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)  
Comité Départemental de Randonnée Pédestre : 04 94 42 15 01

**Numéro d'urgence : 112**

**Renseignements : [var.fr/contact](http://var.fr/contact)**

  
**LE DÉPARTEMENT**

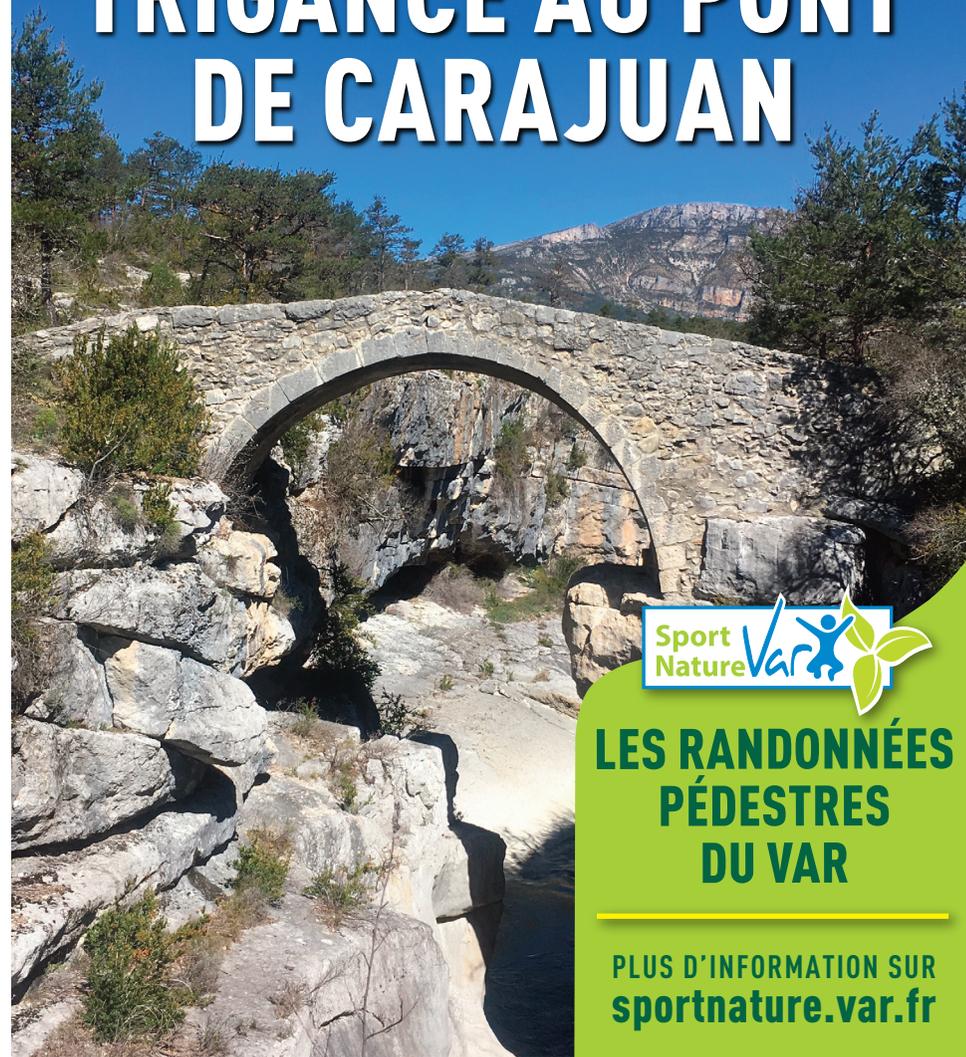


Photo de B. Commenant de la Communauté de Communes du Var - photo: Agence de Communication et de Développement du Var - 19/07/19

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

  
**LE DÉPARTEMENT**

# TRIGANCE AU PONT DE CARAJUAN



**Sport Nature Var** 

**LES RANDONNÉES  
PÉDESTRES  
DU VAR**

**PLUS D'INFORMATION SUR  
[sportnature.var.fr](http://sportnature.var.fr)**

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

# Trigance au pont de Carajuan

Cette randonnée vous fera découvrir le charme d'un village du Haut-Var et ses richesses architecturales, puis vous entraînera jusqu'au pont de Carajuan, porte d'entrée des merveilleuses Gorges du Verdon.



## À faire



Randonnée pédestre,

## À voir



**Espèces végétales :**  
Buis commun, Sarriette des montagnes, Hépatique noble, Aubépine épineuse, Pins.



**Espèces animales :**  
alouette lulu, vautour fauve, tichodrome échelette, geai des chênes, mésange noire, mésange huppée, chevreuil, sanglier, chamois, lézard vert, couleuvre verte et jaune.



**Sites :**  
Four à chaux, Gorges du Verdon, le Verdon, le Jabron, Pons de Sautet et de Carajuan, Château médiéval de Trigance.



**TERRITOIRE DE VALORISATION :** Var-Verdon  
**COMMUNES :** Trigance **PROPRIÉTAIRES :** Commune et Département (ENS)  
**PRATIQUE CONCERNÉE :** randonnée pédestre  
**AIRE DE DÉPART :** Parking à l'entrée sud-ouest de Trigance  
**COORDONNÉES GPS :** 6°26'31" E 43°45'38" N  
**NIVEAU :** Facile  
**DISTANCE TOTALE :** 8.5 km - **DÉNIVELÉ :** 56 m - **TEMPS ESTIMÉ :** 3 h - **BALISAGE :** Violet  
**ÉQUIPEMENT :** ENS Les Salaous, table de pique-nique

## Descriptif du circuit

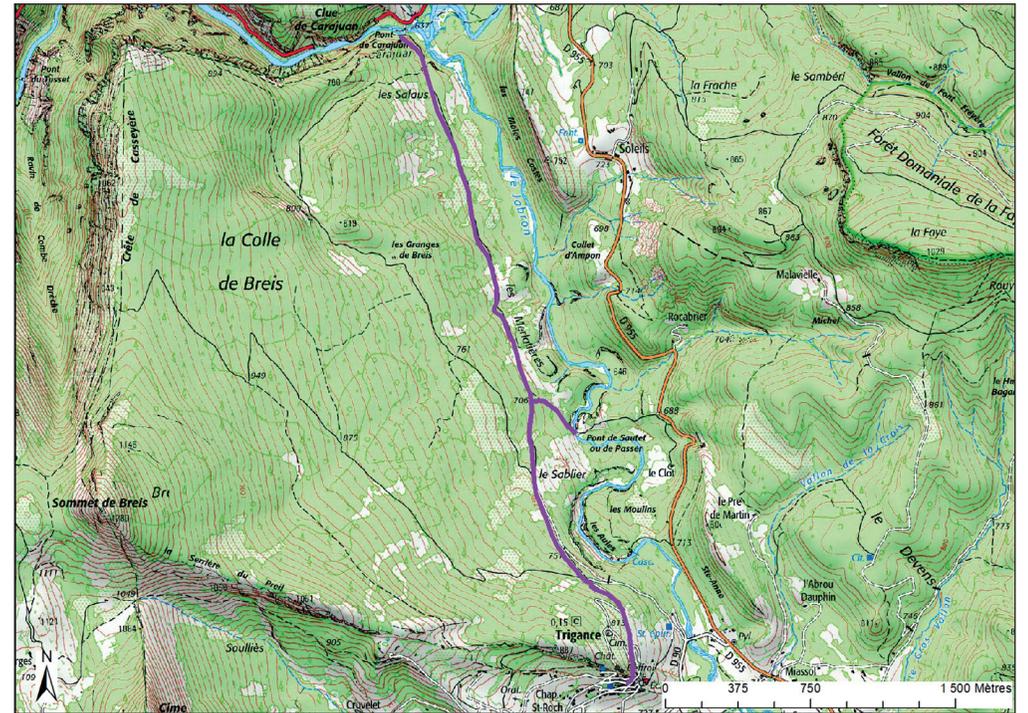
► Au départ du parking situé à l'entrée du village de Trigance, prenez la rue du Four puis poursuivez par la rue de l'Horloge, pour arriver à la petite place de Giraud.

► Continuez tout droit en direction des Gorges du Verdon par la rue de St-Esprit et en laissant sur votre gauche la route qui monte au château. Le village de Trigance est en plein cœur du Parc Naturel Régional du Verdon créée en 1997. Le château médiéval, qui domine le village sur un éperon rocheux, est une ancienne forteresse bâtie par les moines de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille au IX<sup>e</sup> siècle. Le château est aujourd'hui un hôtel-restaurant 3 étoiles.

► Dans l'épingle, au poteau flèche "Combaou de Breis", descendez en direction du pont de Sautet par le petit sentier qui rejoint une piste. Vous pouvez voir, apposées sur les branches de pins sylvestres, de nombreuses touffes de gui. Le buis à également une forte dominante sur ce territoire.

► Au croisement des deux pistes, prenez celle qui descend vers la droite en direction du pont de Carajuan. Le milieu est très sec et seuls quelques va-leureux pins sylvestres, touffes de buis et de sarriette des montagnes, appelée également Pèbre d'Ail en Provence, se sont adaptés à ces conditions difficiles. Cependant, c'est un milieu qui convient à l'Alouette Lulu, espèce protégée en France, ou encore à la Couleuvre verte et jaune, serpent vif mais totalement inoffensif.

► Au poteau flèche "Les Merlatières", faites un détour de 20 minutes aller/re-tour par le pont de Sautet et reprenez votre chemin en direction du pont de Carajuan.



► Au pont de Carajuan, vous pouvez faire une halte sur l'Espace Naturel Sensible "Les Salaous" aménagé pour les visiteurs par le Département du Var. Revenez par le même chemin.

► Vous avez également la possibilité de monter au belvédère des vautours par un sentier balisé en jaune, étroit et vertigineux. Le pont de Carajuan, qui traverse le Verdon, permet de regagner les Alpes-de-Haute-Provence. Les gorges qui délimitent les deux Départements forment un milieu naturel riche qui doit être préservé tout en conciliant les nombreuses activités économiques et sportives qui s'y pratiquent : production d'électricité, escalade, canyoning, rafting, etc.

## À noter

**Le buis** est très connu par les anciens pour son bois magnifique, parfait pour le tournage et la gravure. Son feuillage était également utilisé comme litière dans les étables. Ses feuilles et son écorce contenant des alcaloïdes lui confèrent un rôle dépuratif et sudorifique. Il était utilisé autrefois en décoction contre les affections bronchiques et la grippe.

**Le pont de Sautet** est un magnifique ouvrage édifié en 1787, tendu d'une seule arche, d'une rive à l'autre, il enjambe les Gorges du Jabron qui accueillent sur ses parois un oiseau remarquable, appelé le Tichodrome échelette.

**Le Vautour fauve** reconnaissable à son cou déplumé, vit dans les Gorges du Verdon où il a fait l'objet d'un programme de réintroduction en 1999. Il pèse de 8 à 11 kilos et son envergure peut aller jusqu'à 2.80m. Les vautours vivent en groupe et sont des oiseaux nécrophages qui se nourrissent de carcasses d'animaux morts.